

bills, comme je l'ai déjà dit, sont ceux qui donneront une forme législative aux diverses mesures applicables aux anciens combattants de Corée. Je me souviens fort bien que lorsque j'ai saisi pour la première fois la Chambre du projet de loi sur les avantages destinés aux anciens combattants, on m'a demandé pourquoi la mesure ne prenait pas la forme d'une loi ordinaire et pourquoi elle serait appliquée au moyen de décrets du conseil. J'ai alors expliqué que c'était nécessaire et que cela assurait la souplesse requise. J'ai dit que nous ne savions pas encore comment tenir compte des conditions particulières qui s'appliqueraient à nos effectifs militaires. Chaque année, lorsque je présentais un bill pour proroger les pouvoirs que la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants accordait au gouverneur en conseil relativement à l'application des dispositions, on me disait qu'elle devrait être présentée sous forme de loi. Certains députés soutiennent maintenant qu'il s'agit ici d'une mesure de peu d'importance qui ne motivait pas la création d'un comité des affaires des anciens combattants.

Il y a également une autre mesure d'importance égale. Au *Feuilleton* est inscrit un bill modifiant la loi sur les pensions. La résolution a déjà été adoptée et nous devons procéder aujourd'hui à la deuxième lecture du bill si le présent débat n'avait pas duré toute la journée.

Je me permets de signaler au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui, au cours de ses critiques sur le projet de résolution, a mentionné divers aspects de la loi sur les pensions et s'est opposé au mandat trop restreint du comité, qu'un bill ayant trait à la loi sur les pensions sera déferé au comité. Il pourra donc se renseigner sur chacun des points qu'il a mentionnés lorsqu'il a critiqué les attributions du comité.

Puis, comme je l'ai signalé plus tôt, une mesure législative se rapportant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sera présentée dans quelques jours, du moins je l'espère. J'attends la version définitive des légistes.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que par le passé les anciens combattants du pays ont bénéficié du bon travail d'équipe de tous les membres de la Chambre des communes qui ont fait partie des comités des affaires des anciens combattants, dont les attributions ont varié grandement au cours des années. Certains honorables députés soutiennent que ce n'est qu'en ces dernières années que nous avons restreint le mandat des comités des affaires des anciens combattants. Je prie ces députés de se reporter aux premiers comités du genre qui ont été institués après la première

Grande Guerre. Ils constateront alors quelles étaient les attributions de ces comités. S'ils se donnent la peine de lire les rapports de ces comités, ils constateront que la plupart des sujets que le nouveau comité pourra étudier, une fois nommé et constitué, ne l'ont pas été et ne pouvaient l'être en vertu de leurs attributions.

J'espère que nous pourrons,—et je ne vois aucune raison pour que nous ne le puissions pas,—continuer à travailler au comité des affaires des anciens combattants, comme dans le passé, dans un esprit de collaboration et en poursuivant le même objectif que les comités précédents, objectif qui consiste à assurer le bien-être général de tous les anciens combattants du pays.

M. Pearkes: Une question; le ministre n'a-t-il rien à dire au sujet de l'omission du projet de résolution de la loi sur les allocations aux anciens combattants?

M. Knowles: Silence.

L'hon. M. Drew: Silence éloquent.

(La motion est adoptée.)

COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que les députés dont les noms suivent fassent partie du comité spécial des affaires des anciens combattants institué ce jour: MM. Balcom, Bennett (Grey-Nord), Brooks, Cardin, Cavers, Croll, Dickey, Dinsdale, Enfield, Forgie, Gauthier (Portneuf), Gillis, Goode, Green, Hanna, Harkness, Henderson, Herridge, Jones, MacDougall, MacLean, Murphy (Westmorland), Nesbitt, Philpott, Quelch, Roberge, Stick, Thomas, Tucker, Weaver et Weselak.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain, nous passerons à la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur les pensions; nous étudierons ensuite le projet de résolution relatif à certains embranchements des chemins de fer Nationaux; puis un autre projet de résolution inscrit au nom du ministre des Transports et portant sur le contrôle du transport des marchandises en vrac; puis le projet de résolution figurant au nom du secrétaire d'État et concernant les inventions dues aux fonctionnaires publics; et, enfin, le projet de résolution tendant à approuver l'accord sur le commerce entre le Canada et le Japon. Si, toutefois, toutes ces mesures n'étaient pas adoptées demain, nous poursuivrons mercredi l'étude du projet de résolution visant le traité de commerce avec le Japon.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)